



Le chant de la préface (6)

6 – Hymnum Gloriam Tuam Canimus ...

« C'est pourquoi (*et ideo*), avec les Anges et les Archanges, avec les Trônes et les Dominations, avec la troupe entière de l'armée céleste, nous chantons sans fin (*Sine fine dicentes*) l'hymne à votre gloire ... ».

Ce schéma-type de préface « *et ideo* », on le voit, n'a plus la moindre correspondance avec les normes traditionnelles jusqu'ici décrites. L'origine de cette disparité conceptuelle entre textes sacrés de même nature ne résulte pas fatalement d'une évolution qui, dans le temps, modifierait à ce point les caractères. Elle peut provenir, en l'espèce, d'une relation théologiquement plus forte avec les Anges.

La relation hommes-Anges

Elle n'est pas faite que de la « révérence » des premiers envers les seconds. Elle se double aussi de la conscience de la « protection » reçue et de l'engagement constant de ces êtres invisibles auprès de ceux qui vivent sur terre. Louis Bouyer ¹ rappelait avec excellence que « les Vieillards » de l'Apocalypse johannique étaient des Anges et « qu'ils offrent à Dieu les coupes d'or pleines de parfums qui sont la prière des saints (Ap. 5.8) ». Mais ce thème n'est pas seulement néotestamentaire. L'Archange Raphaël disait aussi à Tobie « Quand toi et Sarah, ta belle fille, vous priez, j'apportais le mémorial de vos prières devant le Saint (Tob. 12.12) ». En d'autres termes, la relation hommes-Anges se combine mystérieusement d'un rapport Dieu-Anges que concrétise assez bien Louis Bouyer : « L'Ange rend Dieu présent localement, tout en sauvegardant Sa transcendance ».

Mais quand se développe la *laus divina*, l'Eglise militante, guide des âmes fidèles, se retrouve face à des êtres de perfection et de béatitude éternelle : comment nos âmes fidèles restées fragiles à l'égard des tentations, pourraient-elles même entonner les hymnes de louange d'êtres si purs et si proches de Dieu ? La notation de Tertullien, dès

le III^e siècle (cf. supra), s'inscrivait dans le droit fil de cette interrogation : « *C'est pourquoi, écrivait cet auteur, si nous méritons de nous associer aux Anges (pour le chant du Sanctus), nous apprenons dès ici-bas cette divine parole envers Dieu et le devoir de la future gloire.* »

L'Eglise de Rome ne pense guère autrement quand, en « suppliante », elle *ose* demander à Dieu l'union des voix des pécheurs à celle des Anges pour le chant du *Sanctus*, prélude à l'accomplissement du mystère rédempteur. Dieu n'est pas seulement créateur des hommes et des Anges. Dieu *sauve* aussi par sa grâce miséricordieuse. Là se trouve la clef du dilemme.

La solution liturgique

La très remarquable étude que le R.P. Taft sj. ² a consacré à l'interpolation du *Sanctus*, repose, en effet, sur les multiples recherches de documents entreprises par les auteurs dans les régions christianisées du IV^e siècle, principalement en fait, les communautés orientales puisque Rome ne modifiera sa liturgie qu'au tout début du siècle suivant. Or, de cette étude, émerge une première information, la présence d'un chant du *Sanctus* généralisée dans la *Prex eucharistica* et introduite par une évocation des chœurs angéliques. L'hymne a été empruntée par les premières communautés chrétiennes au patrimoine des offices nationaux de la synagogue.

Parmi les textes rassemblés, un premier document témoin, proposé par M.H. Shepherd, est d'origine palestinienne. Datation approximative 317 ap. J.C. L'extrait suivant est tiré d'un sermon d'Eusèbe de Césarée (263-339) prononcé lors du sacre épiscopal d'un certain Paulin à la cathédrale de Tyr : « ... *Des foules innombrables d'anges rassemblés et l'église des premiers-nés, enrôlés dans le ciel, glorifient leur Créateur avec des louanges qui dépassent notre possibilité d'expression et de compréhension ... et que nul ne peut traduire dignement par une hymne ... De toutes ces choses, nous avons été trouvés dignes maintenant ...* » A l'évidence, ce texte d'Eusèbe vise le *Sanctus* mais dans sa formulation, il est très proche de la Liturgie de Saint Jacques à Jérusalem avec l'évocation particulière de « l'Eglise des premiers-nés enrôlés dans le Ciel. » (cf. supra). Il exprime surtout chez Eusèbe, la conscience d'une « indignité » à chanter le *Sanctus* qui se meut soudainement en « dignité » ce qui est totalement contradictoire. Le R.P. Taft pense que cette contradiction est due à un ajout tardif dans le texte initial. En réalité, si Eusèbe sait que l'hymne du *Sanctus* ne peut pas, par ses caractères sacrés, être reprise par l'Eglise militante, une modification postérieure de son affirmation ne serait-elle pas le signe d'une décision ecclésiale survenue entre temps ?

Un deuxième document témoin de l'étude Taft confirmerait cette hypothèse. Il est daté de 337 et provient de l'antique province chrétienne de Cappadoce, actuellement situé en Turquie. Jusqu'à présent ignoré, ce document a été proposé par un auteur Hansjörg Auf der Maur parce qu'il regroupe un ensemble d'homélies prononcées dans la région par un certain Astérios Sophistes, chrétien converti du judaïsme et passé ensuite à l'arianisme. Ajoutons que chacune des ces homélies a été donnée dans un cadre liturgique et que l'homélie 15 dont le texte suit, correspond à la messe de la Vigile Pascale :

« *Dans la bouche d'enfants et de nouveaux-nés, des louanges ont été préparées. Voyez ces néophytes nouvellement baptisés, semblables à des enfants immaculés, conçus d'En-Haut. Voyez comment ceux qui auparavant se souillaient la bouche avec des chants impurs, chantent maintenant des psaumes sous la mouvance de l'Esprit-Saint. Ils chantent*

aussi pour la première fois l'hymne des fidèles et adressent en Haut des Louanges qu'ils n'ont jamais entendues ».

Cette hymne dit « des fidèles » serait donc le *Sanctus* et, en effet, il a toutes les chances de l'être car le contexte de la citation révèle que l'hymne dont les louanges n'ont jamais été entendues par les nouveaux baptisés, se situe naturellement dans la prière eucharistique, loin du renvoi des catéchumènes. Mais pourquoi donc avoir dépossédé les Séraphins de leur chant pour le confier aux nouveaux baptisés.

La réponse est claire. L'Eglise entend montrer que la victoire du Christ sur la mort a réuni terre et ciel en un seul chœur. Par le baptême, les néophytes paraissent avec la pureté des enfants nouveaux-nés (*quasimodo geniti infantes*), une pureté sacramentelle qui rejoint la pureté essentielle des chœurs angéliques. Une cinquantaine d'années plus tard, Grégoire de Nysse, évêque de Cappadoce (†394), dira dans une homélie : « *Rejoignez le peuple baptisé et apprenez les paroles secrètes. Dites avec nous ces choses que les Séraphins à six ailes disent également, en chantant une hymne de louange avec les chrétiens initiés ...* »

Selon le R.P. Taft, l'usage généralisé du *Sanctus* dans tout l'Orient ne se limitera pas au cadre liturgique de la Vigile Pascale. Le propos de Grégoire de Nysse semble bien le confirmer, à la fin du IV^e siècle, une extension à toute liturgie eucharistique, rehaussant par là même le sens du baptême. En se conformant aux usages orientaux, la Rome chrétienne du V^e siècle pourra sans conteste chanter l'hymne du *Sanctus* avec la troupe entière de l'armée céleste : le baptême est instrument du Salut.

François POHIER

¹ Louis Bouyer. Eucharistie éd. Desclée 1990

² Robert Taft. The interpolation of the Sanctus into the anaphora –
Orientalia Christiana Periodica n° 57 - 1991